

I. Les rituels du serment

Le serment est un acte de langage, mais il est également inséparable de sa dimension rituelle: des gestes qui lui sont associés, des lieux qui lui donnent une crédibilité, des personnes qui le valident, qu'elles soient les jurataires au sens strict – les personnes auxquelles le jureur prête serment – ou au sens large – les »spectateurs«, dont le rôle est essentiel, puisque la publicité du serment lui donne sa valeur¹. Il s'agit véritablement d'un rituel au sens anthropologique, dont on pourrait reprendre la définition suivante, à deux voix: »l'accomplissement par un individu ou un groupe d'individus d'une séquence de gestes et de rites qui provoque une transformation, produit un effet«², où »l'émotion, la dramatisation, l'intensification de l'attention individuelle et publique [ont] une place centrale«³.

Si le lien entre serment et rituel n'était pas une évidence il y a encore vingt-cinq ans, tel n'est plus le cas désormais⁴. Cette nouvelle fortune n'est pas seulement due aux recherches sur le serment depuis 1990 environ, mais à la multiplication de celles qui sont consacrées aux rituels (*ritual turn*)⁵. En

1 Sur tout cela, BONHOMME, Ce que jurer veut dire; GAUVARD, Introduction.

2 Jean-Marie MOEGLIN, Les bourgeois de Calais. Histoire d'un mythe, Paris 2002, p. 325.

3 Nicolas OFFENSTADT, Le rite et l'histoire. Remarques introductives, dans: Hypothèses (1998), p. 9–14, ici p. 10. Cette définition à deux voix nous semble à la fois assez simple et riche; il y en a cependant un très grand nombre, comme le soulignent toutes les synthèses sur serment et histoire. Jörg Rogge parle à ce sujet de »babylonische Meinungsverschiedenheit«. Voir Jörg ROGGE, Stadtverfassung, städtische Gesetzgebung und ihre Darstellung in Zeremoniell und Ritual in deutschen Städten vom 14. bis 16. Jahrhundert, dans: Giorgio CHITTOLINI, Peter JOHANEK (dir.), Aspetti e componenti dell'identità urbana in Italia e in Germania (secoli XIV–XVI), Bologne 2003, p. 193–226, ici p. 203.

4 GAUVARD, Introduction, p. 13.

5 Il est impossible aujourd'hui de prendre connaissance de tout ce qui s'écrit sur le rituel dans l'histoire. Contre le »panritualisme«, voir Philippe BUC, Dangereux rituel: de l'histoire médiévale aux sciences sociales, Paris 2003, ou Andreas BÜTTNER, Andreas SCHMIDT, Paul TÖBELMANN (dir.), Grenzen des Rituals. Wirkreichweiten – Geltungsbe-

effet, il est désormais entendu que «la force des rituels» contribue à «affirmer la cohérence de la société et de la culture»⁶. D'autre part, on s'accorde aussi à rejeter le présupposé selon lequel les rituels perdraient de leur force avec le processus de rationalisation, lié notamment au progrès de l'écrit, que connurent le gouvernement, la justice, la culture de l'Occident: le xv^e siècle, mais aussi les périodes ultérieures, sont autant habités de rituels que le haut Moyen Âge, et il est temps de réévaluer le grand récit de l'essor puis du déclin du serment⁷.

On se gardera d'ajouter ici une présentation synthétique de l'historiographie des rituels en médiévisique à celles qui ont déjà été faites⁸. Rappelons juste que l'histoire des rituels s'est d'abord imposée en Allemagne, dès le xix^e siècle. Jacob Grimm, avec ses »*Rechtsalterthümer*« de 1828 fut un précurseur; au tout début du xx^e siècle, l'histoire du droit, avec par exemple Karl von Amira, s'intéressait également aux gestes du rituel⁹. Cette histoire fut régénérée dans le second xx^e siècle dans le monde anglo-saxon par la réception des travaux des ethnologues et anthropologues¹⁰. Outre-Rhin, Gerd Althoff a alors relancé l'intérêt pour les rituels en proposant à partir des

reiche – Forschungsperspektiven, Cologne 2014; enfin l'essai moqueur de Peter DINZELBACHER, *Warum weint der König? Eine Kritik des mediävistischen Panritualismus*, Badenweiler 2009.

6 Claude GAUVARD, Le rituel, objet d'histoire, dans: OEXLE, SCHMITT (dir.), *Les tendances actuelles*, p. 269–281, ici p. 271.

7 Ibid., p. 272–273; Marcello FANTONI, *Symbols and Rituals: Definition of a Field of Study*, dans: COHN, FANTONI, FRANCESCHI (dir.), *Late Medieval and Early Modern Ritual*, p. 15–40, ici p. 23. Ce rejet était l'un des principes du projet, aujourd'hui terminé, sur les rituels à l'université de Heidelberg (SFB 619), énoncé dans l'avant-propos d'Axel MICHAELS (dir.), *Ritual dynamics and the science of ritual*, t. I, Wiesbaden 2010, p. V.

8 Dans l'ordre chronologique, et sans souci d'exhaustivité: OFFENSTADT, *Le rite et l'histoire*; Gerd ALTHOFF, *Les rituels*, dans: OEXLE, SCHMITT (dir.), *Les tendances actuelles*, p. 231–242, et son commentaire: Philippe BUC, *Rituels et institutions*, ibid., p. 265–268; Claude GAUVARD et al., *Normes, droit, rituels et pouvoir*, ibid., p. 461–482, en part. p. 474–475; EAD., *Le rituel, objet d'histoire*, ibid.; Frank REXROTH, *Rituale und Ritualismus in der historischen Mittelalterforschung*, dans: Hans-Werner GOETZ, Jörg JARNUT (dir.), *Mediävistik im 21. Jahrhundert*, Munich 2003, p. 391–406; Gilles BERTRAND, Iaria TADDEI, *Introduction*, dans: ID. (dir.), *Le destin des rituels*, p. 1–19; FANTONI, *Symbols and Rituals*; STOLLBERG-RILINGER, *Rituale*; Christiane BROSIUS et al., *Ritualforschung heute – ein Überblick*, dans: EAD. et al. (dir.), *Ritual und Ritualdynamik: Schlüsselbegriffe, Theorien, Diskussionen*, Göttingen 2013, p. 9–24.

9 Sur Jacob Grimm, Maria Cornelia SCHÜRMANN, *Iurisprudentia symbolica. Rechtssymbolische Untersuchungen im 18. und 19. Jahrhundert*, Hambourg 2011, p. 145–240; Franz-Josef ARLINGHAUS, *Rituale in der historischen Forschung der Vormoderne*, dans: *Zeitschrift für neuere Rechtsgeschichte* 39 (2009), p. 274–291, ici p. 174.

10 Voir par ex. l'introduction d'Edward MUIR, *Ritual in Early Modern Europe*, Cambridge 1997, p. 1–11.

années 1990 un système d'interprétation qui les comprend d'abord comme des éléments de communication, des mises en scène; les émotions qui y sont exprimées ne sont pas réelles, mais bien plutôt des comportements codifiés. Si Gerd Althoff insiste sur la négociation entre les acteurs des rituels, il la présente comme une phase antérieure au rituel lui-même, qui ne serait plus que l'exécution de ce que les parties auraient décidé¹¹. Dans deux contributions, Jean-Marie Moeglin propose au contraire de prendre au sérieux les émotions, la force ou l'efficacité de la performance qu'est le rituel, et, plus fondamentalement, de ne pas se contenter de saisir la fonction des rituels mais plutôt de comprendre comment ils opéraient, en particulier en les reliant au système de croyances auquel ils appartenaient¹². Gerd Althoff a malgré tout permis aux études sur les rituels médiévaux de connaître une nouvelle vogue, bien au-delà de l'Allemagne¹³.

Ces travaux se sont d'abord intéressés à la royauté ou à la vassalité. En histoire urbaine, le tournant date des livres des Américains Richard Trexler et Edward Muir sur Florence et Venise au début des années 1980¹⁴. Ils insistent sur l'idée – certes présente ailleurs – que les rituels sont *producteurs* d'ordre social et ne se contentent pas de le représenter ou de le manifester¹⁵. Cela implique,

11 Gerd ALTHOFF, *Spielregeln der Politik im Mittelalter: Kommunikation in Frieden und Fehde*, Darmstadt 1997; ID., *Die Macht der Rituale. Symbolik und Herrschaft im Mittelalter*, Darmstadt 2003; ID., *Les rituels*.

12 Jean-Marie MOEGLIN, *Rituels et «Verfassungsgeschichte» au Moyen Âge*. À propos du livre de Gerd Althoff, *Spielregeln der Politik im Mittelalter – Kommunikation in Frieden und Fehde*, dans: *Francia* 25 (1998), p. 245–250; ID., «Performative turn», «communication politique» et rituels au Moyen Âge. À propos de deux ouvrages récents, dans: *Le Moyen Âge* 113/2 (2007), p. 393–406. Philippe Buc a lui-même radicalement critiqué l'usage du concept de rituel utilisé par les médiévistes: Buc, *Dangereux rituel*; ID., *Political Ritual: Medieval and Modern Interpretation*, dans: Hans-Werner GOETZ (dir.), *Die Aktualität des Mittelalters*, Bochum 2000, p. 255–272.

13 Voir le bilan de Nicolas OFFENSTADT, *L'histoire politique de la fin du Moyen Âge*, quelques discussions, dans: *Être historien du Moyen Âge au XXI^e siècle*, Paris 2008, p. 179–198, ici p. 184–185, et les publications suscitées par le Sonderforschungsbereich 496 de l'université de Münster et ses suites sur la communication symbolique, par ex. STOLLBERG-RILINGER et al. (dir.), *Spektakel der Macht*; ou le dossier *Culture politique et communication symbolique*, dans: *Trivium* 2 (2008), <http://trivium.revues.org/793> (25/3/2024).

14 Richard TREXLER, *Public Life in Renaissance Florence: Studies in social discontinuity*, New York 1980; Edward MUIR, *Civic Ritual in Renaissance Venice*, Princeton 1981. Sur ces œuvres et leur signification, voir Philippe BRAUNSTEIN, Christiane KLAPISCH-ZUBER, *Florence et Venise: les rituels publics à l'époque de la Renaissance*, dans: *Annales ESC* 38/5 (1983), p. 1110–1124.

15 GAUVARD, *Le rituel, objet d'histoire*, p. 274.

dit Richard Trexler, que les différents participants agissent et ne soient pas seulement des pions dans une mise en scène voulue par les autorités¹⁶. En France ou en Italie, ces impulsions ont été reprises ces dernières années¹⁷, tandis qu'en Allemagne, après un manque d'intérêt initial, les publications se sont multipliées¹⁸.

Il s'agit dans le premier temps de cette étude de voir le serment en ville sous l'angle du rituel, en cherchant à voir ses dynamiques: étudier les gestes, les lieux, les rythmes, les acteurs, en s'intéressant en premier lieu à la communication ou aux interactions entre eux. Les rituels juratoires urbains sont-ils seulement la mise en scène d'un ordre politique prédéfini ou un processus, un dialogue, avec une dimension agonistique¹⁹? Pour comprendre cela, on se penchera d'abord sur les grandes cérémonies du serment, hommages ([chap. 1](#)) et *Schwörtage* ([chap. 2](#)), en les confrontant à la *Verfassungsgeschichte*, qui s'interroge sur leur signification, les considérant tantôt comme une manifestation de pouvoir des autorités urbaines, tantôt comme un grand moment de vie civique. On s'attachera en particulier à examiner le potentiel conflictuel des serments, qui sont des rituels négociés et contestés, par le biais de cas d'étude. Dans un dernier temps, on examinera au contraire les serments du quotidien – serments d'entrée en bourgeoisie, d'office, serments prêtés à l'intérieur de la corporation –, moins spectaculaires et qui ont moins séduit les historiens, mais tellement intéressants pour comprendre comment ils fabriquaient du lien ([chap. 3](#)).

¹⁶ Richard TREXLER, *Approaching the City: Dynamism and Stasis in Ritual Studies*, dans: Gérald CHAIX (dir.), *La ville à la Renaissance. Espaces – représentations – pouvoir*, Paris 2008, p. 47–58, citation p. 53.

¹⁷ Jacques CHIFFOLEAU, Lauro MARTINES, Agostino PARAVICINI BAGLIANI (dir.), *Riti e rituali nelle società medievali*, Spolète 1994; Claude GAUVARD, Andrea ZORZI (dir.), *Pratiques sociales et politiques judiciaires dans les villes de l'Occident à la fin du Moyen Âge*, Rome 2007; Gilles BERTRAND, Ilaria TADDEI (dir.), *Le destin des rituels: faire corps dans l'espace urbain, Italie-France-Allemagne/Il destino dei rituali: «fare corps» nello spazio urbano, Italia-Francia-Germania*, Rome 2008; Samuel K. COHN, Marcello FANTONI, Franco FRANCESCHI (dir.), *Late Medieval and Early Modern Ritual. Studies in Italian Urban Culture*, Turnhout 2013.

¹⁸ Voir synthèse et références dans STOLLBERG-RILINGER, *Rituale*, p. 114–123.

¹⁹ OFFENSTADT, *Faire la paix*, p. 257–274, envisage le serment [de paix] comme processus. Sur l'aspect agonistique des rituels, voir les exemples urbains dans REXROTH, *Rituale und Ritualismus*, p. 402.